

Infolettre

SEPTEMBRE 2024

Forêts de Notre-Dame et de La Grange La saison de chasse débute lundi 14 octobre

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Notre-Dame. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2024-2025 débute lundi 14 octobre.



Dans la forêt domaniale de Notre-Dame, la chasse se déroule **les lundis et quelques mardis**, du 14 octobre 2024 au 11 mars 2025 (cf. calendrier et carte au verso). Au total, 26 journées sont planifiées. Pour optimiser les interventions, la forêt se répartit en 2 zones :

> partie située **à l'est de la RN 104** : louée à une association de chasseurs sélectionnée par l'ONF.

> Partie située **à l'ouest de la RN 104** : fréquentée et complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement la chasse.

A l'ouest, la forêt de La Grange sera chassée les : 5/11, 3/12 et 28/01.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à être attentif **à la signalisation mise en place** : panneaux d'information et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

Couvrant un périmètre d'environ 100 ha, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite vers un autre secteur du massif forestier. Celui-ci n'est jamais totalement parcouru, laissant en **grande majorité des espaces disponibles** où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

À quoi sert la chasse ?

Les forêts de Notre-Dame et de La Grange comptent 2 types de grands animaux : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre**, les chevreuils et sangliers **compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.

DÉGATS CAUSÉS



Consommation
des fruits
forestiers



Consommation
des bourgeons,
feuilles et
aiguilles



Déterrement
des jeunes
pousses

Forêt de Notre-Dame

Calendrier et carte des secteurs chassés

